

# Numéro 64

Juin 2014

Sommaire	
Actualités d'Enviropea	2
Actualités européennes	2
Règlements de la politique extérieure	4
Politique européenne	5
Actualités des financements européens et nationaux	8
Bilan des projets européens	8
Ressources et documents	11
Journal Officiel de l'UE	12
COM, SWD et JOIN	14
Avis de marchés et d'attribution de	
marchés	15

#### LIFE 2014 enfin en piste!

Ce sera probablement l'un des derniers instruments financiers sectoriels à se mettre en place (excepté les fonds structurels) et ce durant l'été!

L'appel 2014 devrait être publié le 18 juin et une journée nationale d'information est d'ores et déjà programmée pour le 16 juillet au Ministère de l'Ecologie (Grande Arche).

La date de dépôt des propositions sous format électronique devrait être fixée durant la deuxième quinzaine d'octobre (à confirmer).

Inscription à l'adresse suivante ; lifeplusfrance@developpement-durable.gouv.fr

L'association Enviropea a été reconduite dans la mission d'assistance du MEDDE aux porteurs de projets LIFE français avec les actions d'aide à la construction et la préparation des propositions, les ateliers d'écriture (début septembre), l'analyse des propositions prédéposées au MEDDE (mi septembre), les rencontres avec les experts du MEDDE, le suivi de l'évaluation, l'assistance à la révision, etc.

Pour bénéficier de la mission d'assistance, les porteurs de projets intéressés doivent compléter et transmettre - et ce le plus tôt possible pour avoir de plus grandes chances de l'obtenir - au point de contact national LIFE un formulaire de demande d'assistance disponible sur le site du MEDDE et sur celui d'Enviropea (www.enviropea.com).

Compte tenu de la nouvelle structure du programme LIFE, les points de contact nationaux (PCN) seront ainsi répartis :

- • Hermine Bergerat est le point de contact pour le sous-programme Environnement (hors Nature et Biodiversité)
- • Olivier de Guibert est PCN pour le sous-programme Climat
- • Sarah Combalbert est PCN pour la partie Nature et Biodiversité du sous-programme Environnement

Retrouvez dans cette lettre des informations complémentaires sur les projets LIFE+ 2013 et 2012 et sur http://ec.europa.eu/environment/life/funding/lifeplus.htm.

#### Région Nord-Pas de Calais

Le Conseil régional de la Région Nord Pas de Calais a mis en place un instrument de soutien dénommé FRAPPE (fonds régional d'aide aux porteurs de projets européens) qui permet aux porteurs de projet de disposer gratuitement d'une assistance à la construction de leur projet et à la rédaction de leur proposition.

Pour les porteurs régionaux intéressés par le programme LIFE ainsi que ceux qui souhaitent mobiliser des Fonds Interreg de l'un des 5 programmes gérés par cette Région, dans les domaines de l'environnement et de l'énergie, c'est Enviropea qui a été retenu comme bureau d'assistance référent.

Dans ce cadre, le FRAPPE concerne plus spécialement les collectivités, organisations publiques et parapubliques ainsi que les structures associatives.

D'autres bureaux ont été sélectionnés pour les projets touchant à l'innovation, les transports, la culture, l'action sociale, etc.

Plus d'informations sur les conditions de mobilisation du FRAPPE sur le site de la région.

#### Actes délégués et d'exécution

Dans le jargon européen cela s'appelle les « nouvelles règles de comitologie » ! C'est passé relativement inaperçu dans le Traité de Lisbonne et plus spécialement ses articles 290 et 291 qui mentionnent qu'un « acte législatif peut déléguer à la Commission le pouvoir d'adopter des actes non législatifs de portée générale qui complètent ou modifient certains éléments non essentiels de l'acte législatif » (il s'agit des actes délégués pour lesquels les Etats ont un poids limité) et « lorsque des conditions uniformes d'exécution sont nécessaires les actes confèrent des compétences d'exécution à la Commission » (il s'agit des actes d'exécution).

Un peu trivialement le Conseil et le Parlement votent les statuts et la Commission décide du Règlement intérieur. Le droit de veto, dont dispose les États et le Parlement, sera selon l'expert Daniel Gueguen purement virtuel (lire de cet auteur « Comitologie : le pouvoir européen confisqué »).

Il faut signaler que dans l'indifférence générale (cela aurait été un bon sujet de débat lors de la campagne pour les élections européennes) le sénateur Simon Sutour a remis un rapport d'information sur « la place des actes délégués dans la législation européenne » (rapport 322 enregistré le 29 janvier 2014) dans lequel il préconise, entre autres mesures, de limiter le renvoi aux actes délégués, de préciser le mieux possible la portée et le champ d'application des délégations et de ne pas hésiter à utiliser le pouvoir d'évocation (veto) pour contrôler et modifier les actes délégués.

A lire sur ce sujet, l'étude de l'EIPA (European Intitute of Public Administration) « Actes délégués et actes d'exécution : La nouvelle comitologie » téléchargeable à l'adresse www.eipa.eu/files/publications/Comitology\_Brochure3FR\_web.pdf.
Rapport complet à retrouver sur www.senat.fr/rap/r13-322/r13-322.html

#### **Carnet Rose**

Enviropea souhaite la bienvenue au monde à Yasuo qui nous a rejoint le 28 mai. Nous lui souhaitons

Nous lui souhaitons beaucoup de bonheur ainsi qu'à sa famille.

# Actualités d'Enviropea

Enviropea poursuit ses interventions sur le nouveau cadre des instruments financiers européens pour l'environnement et l'énergie pour la période 2014-2020 ; après la communauté Est Ensemble ce sont la CDC Climat, HAROPA, les fédérations des Parcs nationaux de France et des Réserves Naturelles de France et la LPO qui ont bénéficié de son expertise.

Par ailleurs Enviropea est intervenu comme expert des politiques et programmes européens pour l'environnement auprès des responsables des administrations et acteurs locaux à Mayotte dans le cadre du contrat d'assistance de l'ENA à ce tout récent Département.

Rappelons que l'adhésion à Enviropea ouvre droit à une demi-journée de formation et d'échanges sur les programmes européens et les projets de la structure adhérente.

## Actualités européennes

# Quelles conséquences pour la suppression de la phase de négociation pour l'évaluation des propositions du programme H2020 ?

Le (très pratique) « Guide d'aide au montage de projets européens - Quelques conseils pour Horizon 2020 » du CLORA édité en mars dernier est disponible à l'adresse suivante ;

www.horizon2020.gouv.fr/cid77791/le-clora-publie-un-guide-d-aide-au-montage-de-projets-europeens.html.

Il mentionne que la Commission a décidé de supprimer la phase de négociation et qu'elle invite les évaluateurs à limiter au maximum leurs recommandations de modifications/améliorations dans le but de raccourcir le temps d'évaluation des propositions à 8 mois maximum. La phase dite de négociation devient la phase de « préparation de l'accord de subvention ».

« On ne négocie plus, la Commission n'a plus le temps » résume le guide du CLORA!

Tout le monde se réjouira du raccourcissement des délais de décision mais qu'attendre de la suppression de la négociation :

- • le rejet pur et simple des propositions incertaines et imprécises au détriment des améliorations qui auraient pu être apportées dans la négociation,
- la disparition des propositions de regroupement qui pouvaient « sauver » certaines propositions.

Il est fortement à craindre que cela favorise les propositions très formatées ce qui, une fois encore, se fera au détriment des projets très innovants émanant de nouveaux intervenants et au profit des organisations très structurées et habituées au montage de projets européens. Les groupes techniques nationaux Environnement et Énergie se sont inquiétés de cette situation et la France soutiendra la position du maintien d'une phase d'échanges, même limitée.

Dans le même ordre d'idée, il faut signaler que la Commission tend à développer le dépôt des propositions en 2 étapes et peut-être voit-elle dans cette opération le moyen d'introduire « en amont » une phase de négociation qui ne dira pas son nom !

#### Nouveaux instruments d'ingénierie financière

Nous avons déjà mentionné dans de précédentes lettres d'Enviropea la pression mise par la Commission sur les Régions pour la mise en place d'instruments financiers pour l'efficacité énergétique dans le cadre de la programmation FEDER. Nous avons aussi mentionné l'étude réalisée par Vestas Conseil à la demande de l'ADEME sur ce sujet. Une autre étude sur ce même sujet commandée par la Commission (DG Energy) « Technical guidance – Financing the energy rénovation of buildings with Cohesion Policy funding » est disponible à l'adresse http://ec.europa.eu/regional\_policy/sources/docgener/studies/pdf/financing\_energy\_renovation.pdf

Par ailleurs la Commission a mis en ligne des guides (en anglais) pour l'évaluation ex ante obligatoire avant toute mise en place des instruments d'ingénierie financière dans le cadre des programmations des Fonds structurels (FESI). Un volume définit le cadre général, un deuxième le cas particulier des instruments financiers pour les PME, l'agriculture et le micro-crédit, le troisième concerne les instruments pour l'efficacité énergétique et l'économie à basse intensité de carbone. Ils sont disponibles à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/regional\_policy/thefunds/fin\_inst/index\_en.cfm.

# Perspectives 2014-2020

Pas encore de nouvelles de l'accord de partenariat France-UE transmis à la Commission le 31 décembre 2013 et qui devait être accepté avant le 30 juin prochain. À suivre sur ;

www.europe-en-france.gouv.fr/Centre-de-ressources/Etudes-rapports-et-documentation/Accord-de-partenariat-2014-2020

Concernant le cadre national État-Régions pour la mise en place du FEADER (Fonds européen agricole pour le développement rural) pour la période 2014-2020, le document présentant les orientations stratégiques et le cadre méthodologique est disponible sur http://agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/20131224\_DCN1-version\_post\_CER-\_FINAL\_cle0915ae.pdf

La Commission a mis en ligne un guide très complet (293 pages – en français) sur le programme cadre Erasmus+. A retrouver sur http://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/documents/erasmus-plus-programme-guide\_fr.pdf

Le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP ou EMFF en anglais) ; le « chaînon manquant » des Fonds structurels (ou FESI) 2014-2020.

C'est au JO du 20 mai (soit 5 mois après ses collègues FEDER, FSE et FEADER) que ce dernier Fonds structurel a été publié. Il s'inscrit dans la mise en œuvre de la politique commune de la pêche (PCP) et met en œuvre des mesures relatives au droit de la mer, au développement durable des zones de pêche et d'aquaculture et la politique maritime intégrée. Il aura comme objectifs de promouvoir une pêche et une aquaculture compétitives, durables sur le plan environnemental et dans l'utilisation des ressources et fondées sur la connaissance et un développement équilibré des zones tributaires de la pêche. Il aura aussi pour but de favoriser la réalisation des objectifs de la PCP, cela sans augmentation de la capacité de pêche.

On notera dans les objectifs spécifiques (art6) la protection et la restauration de la biodiversité des écosystèmes marins et liés à l'aquaculture. L'article 40 détaille cet objectif de la manière suivante :

- • collecte des déchets de la mer (engins de pêche perdus et déchets marins)
- • installations fixes ou mobiles destinées à protéger et à renforcer la faune et la flore marines
- • meilleure gestion ou conservation des ressources biologiques de la mer
- • plans de protection et de gestion des activités liées à la pêche ayant trait aux sites Natura 2000
- • gestion, restauration et suivi des sites Natura 2000 et des zones marines protégées
- • amélioration de l'éco-sensibilisation des pêcheurs
- • compensation des dommages correspondants aux captures de mammifères et d'oiseaux protégés

L'article 41 détaille l'objectif « efficacité énergétique et atténuation du changement climatique » : équipements visant à réduire les émissions de GES et à augmenter l'efficacité énergétique des navires, audits et programmes en matière d'efficacité énergétique, et la contribution des nouveaux systèmes de propulsion ou modèles de coques pour l'efficacité énergétique (y compris études). Les démarches de développement local (de type développement local mené par les acteurs locaux ou LEADER) pourront être mises en œuvre au travers de GALP ou groupe d'action local pour la pêche de même que des activités de coopération interterritoriale et transparationale.

La construction de nouveaux navires de pêches est non éligible.

Le FEAMP est doté, pour 2014-2020, d'un budget de 5,749 Md€ sur lequel 192,5 M€ seront affectés à la compensation en faveur des régions ultrapériphériques (à ce titre les RUP françaises devraient bénéficier de 12,35 M€ par an). Le règlement FEAMP affecte des budgets précis à chacune des priorités. Chaque État devra proposer un programme opérationnel unique pour la mise en œuvre de la partie dite « en gestion partagée ».

Point de contact national : Cécile Bigot, Direction de la Pêche et de l'Aquaculture, Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, Ministère délégué aux transports, à la mer et à la pêche : cecile.bigot@developpement-durable.gouv.fr Plus d'infos sur : http://ec.europa.eu/fisheries/cfp/emff/index\_en.htm

# Règlements définissant en œuvre les instruments financiers des différents volets de la politique externe européenne

Règlement 231/2014 instituant un instrument d'aide de préadhésion (IAP II) - L'instrument d'aide de préadhésion (IAP) est l'instrument financier communautaire lié au pays candidats à l'Union européenne suivants: Albanie, Bosnie-Herzégovine, ancienne République yougoslave de Macédoine, Islande, Kosovo, Monténégro, Serbie et Turquie.

Il porte essentiellement sur les domaines d'action suivants ; les réformes en vue de l'adhésion, le renforcement des institutions et des capacités, le développement socio-économique et régional, l'emploi, les politiques sociales, l'agriculture et le développement rural et la coopération régionale et territoriale. L'objectif est que les bénéficiaires se conforment aux « valeurs » de l'Union et s'alignent progressivement sur les règles, normes, politiques et pratiques de l'Union (« l'acquis communautaire ») en vue de leur adhésion.

L'enveloppe financière pour la période 2014-2020 est établie à 11,7 Md€ (quasi stable par rapport à la période 2007-2013) en prix courants. Elle est ciblée et adaptée à la situation spécifique de chaque pays, compte tenu des efforts encore requis pour satisfaire aux critères d'adhésion ainsi que de leurs capacités propres. Un document de stratégie plurinational portera sur les priorités en matière de coopération régionale ou de coopération territoriale.

Le FEDER contribue aux programmes au titre de la coopération transfrontière entre les bénéficiaires et les États membres (en particulier les États frontaliers).

Dans le domaine de l'environnement l'aide vise en priorité à préserver et améliorer la qualité de l'environnement, réduire les émissions de gaz à effet de serre, assurer un passage à une économie sobre en carbone, sûre et durable mais aussi promouvoir les transports durables.

Plus d'infos : http://ec.europa.eu/enlargement/instruments/overview/index\_fr.htm

Règlement 232/2014 instituant un instrument européen de voisinage (IEVP) - Cet instrument a pour but de créer un espace de prospérité mais aussi des relations privilégiées, entre l'Union et les pays concernés, qui sont fondées sur la coopération, la paix et la sécurité, la responsabilisation réciproque et l'attachement partagée aux valeurs universelles dont la démocratie, l'état de droit et le respect des droits de l'homme.

Il concerne les 16 pays suivants répartis en 2 groupes :

- • Voisinage Sud : Algérie, Egypte, Israël, Jordanie, Liban, Lybie, Maroc, Palestine, Syrie (actuellement suspendu), Tunisie
- • Voisinage Est : Arménie, Azerbaïdjan, Biélorussie, Géorgie, Moldavie, Ukraine

Il faut noter que laa Russie bénéficie d'un programme bilatéral particulier. Ce soutien est organisé au moyen de programmes bilatéraux, programmes plurinationaux et programmes de coopération transfrontalière. Il vise à promouvoir le renforcement de la coopération politique, une démocratie solide et durable et l'intégration économique progressive. L'enveloppe financière pour la mise en œuvre de cet instrument pour la période 2014-2020 est de 15,4 Md€ en prix courants (en augmentation de plus de 37% par rapport à 2007-2013).

Dans le domaine de l'environnement, le soutien financier fourni par l'Union vise à assurer une gestion durable des ressources naturelles, à mettre l'accent sur l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables. Il se concentre au niveau plurinational sur la gestion de l'eau, la croissance verte, l'adaptation au changement climatique et son atténuation.

Plus d'infos sur : www.enpi-info.eu/index.php

#### Règlement 233/2014 instituant l'instrument de la coopération au développement (ICD)

Cet instrument financier a pour objectif principal la lutte contre la pauvreté et vise à contribuer à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et des nouveaux objectifs de développement pour l'après-2015.

L'enveloppe financière pour la période 2014-2020 s'élève à 19,7Md€ (16,9Md€ pour la période 2007-2013). Il s'organise par type de programme ;

- • des programmes géographiques qui visent à soutenir les activités de coopération de l'Union pour les pays (hors FED) en Asie, Amérique latine, Moyen orient et l'Afrique du Sud essentiellement
- • des programmes thématiques pour tous les pays y compris FED et voisinage (IEVP) avec ;
- a) des programmes portant sur les « biens publics mondiaux » liés au développement et les défis qui les accompagnent (dont l'environnement, le changement climatique et l'énergie durable)
- b) des programmes en faveur des organisations de la société civile et des autorités locales
- • un programme panafricain visant à soutenir le partenariat stratégique entre l'Union et l'Afrique.

L'ICD complète les interventions du FED (Fonds Européen de Développement) doté de 30Md€ et dédié aux Pays Afrique Caraïbes Pacifique et aux Territoires d'outre-mer.

L'enveloppe financière pour les programmes géographiques (11,8Md€) sera repartie par zone géographique et par domaine de coopération. Ils incluront une priorité « croissance inclusive et durable » (dont énergie durable, la gestion des ressources naturelles, le changement climatique) qui devra représenter au moins 45% du budget. Une enveloppe de 5 Md€ est prévue pour les programmes thématiques liés aux biens mondiaux avec 27% de cette enveloppe dédié aux programmes liés à l'environnement et au changement climatique et 12 % dédié à l'énergie. Des programmes indicatifs pluriannuels seront établis pour chacun des programmes thématiques.

Le programme thématique lié à l'environnement et au changement climatique vise, entre autres, à contribuer à la dimension extérieure des politiques de l'Union en matière d'environnement et de changement climatique, à mener des actions en amont visant à aider les pays en développement à atteindre les OMD, à renforcer la gouvernance environnementale et appuyer l'élaboration de politiques au niveau international, à intégrer la gestion des risques de catastrophes et l'adaptation au changement climatique dans la planification au développement et à reconnaitre le rôle décisif de l'agriculture et de l'élevage dans les politiques en matière de changement climatique. Le programme thématique lié à l'énergie vise quant à lui à promouvoir l'accès à des services énergétiques fiables, sûrs, abordables, respectueux de l'environnement et fiables, à recourir davantage aux technologies fondées sur des sources d'énergies renouvelables et à promouvoir la sécurité énergétique.

Le «principe de différentiation» au niveau de l'affectation des fonds mais aussi de la programmation sera appliqué pour s'assurer que l'aide est distribuée aux pays qui en ont le plus besoin et qui ne disposent que d'un accès limité à d'autres sources de financement pour soutenir leur développement. Ce règlement doit contribuer à l'objectif de consacrer au moins 20% du budget de l'Union au développement d'une société à faibles émissions de CO2 et résiliente au changement climatique.

Il sera possible de ne pas allouer les fonds prévus dans ce règlement pour répondre à des situations imprévues, en particulier de fragilité, de crise et d'après-crise, mais le pourcentage de fonds non alloués ne dépassera pas 5% du budget.

### Règlement 234/2014 instituant un instrument de partenariat pour la coopération avec les pays tiers (industrialisés)

Rappel du contexte : l'Union doit établir des partenariats globaux avec de nouveaux acteurs sur la scène internationale, afin de promouvoir un ordre international stable et inclusif, rechercher des biens publics mondiaux communs, promouvoir les intérêts fondamentaux de l'Union et améliorer la connaissance que ces pays ont de l'Union.

L'instrument de partenariat pour la coopération avec les pays tiers (IP) remplace l'ancien instrument de coopération avec les pays développés (ICI) dans le nouveau cadre financier 2014-2020. Cet instrument vise à soutenir la coopération économique, financière et technique avec les pays émergents. Il soutient les mesures qui répondent de manière efficace et flexible aux objectifs découlant des relations bilatérales, régionales ou multilatérales de l'Union avec ces pays et s'attaque aux enjeux de dimension mondiale qui permettent de donner une suite adéquate aux décisions prises au niveau multilatéral telles que le changement climatique, la sécurité énergétique et l'utilisation rationnelle des ressources, et la transition vers une économie plus verte. L'enveloppe financière pour la période 2014-2020 est fixée à 954 765 k€.

Plus d'infos sur ces deux derniers instruments à venir (certainement) sur le site Europaid : http://ec.europa.eu/europeaid/how/finance/index\_en.htm

A noter : la brochure réalisée par la représentation permanente de la France à Bruxelles sur l'ensemble des instruments de la politique externe de l'Union est disponible à l'adresse www.rpfrance.eu/IMG/pdf/2014\_01\_30\_brochure\_instruments\_aide\_exterieure.pdf

# Politiques européennes

#### Tableau de bord « final » de la simplification

Ce n'est pas encore un « choc » de simplification mais simplement la dernière étape d'une démarche débutée en juin 2011 et dont nous avions rendu compte de l'évolution dans les lettres d'Enviropea 57 et 59. Lors des 2 communications d'étape la Commission (le gentil) se plaignait que les États membres (les méchants) ne soient pas coopératifs au regard des efforts qu'elle déployait pour simplifier les programmes et procédures de financement du paquet 2014-2020.

Le tableau de bord final de la simplification pour le cadre financier pluriannuel 2014-2020 (COM 114 du 3 mars 2014) met un point final à cette démarche mais comme le dit le titre 1 « La fin n'est qu'un nouveau départ » ... (Tan, tan tan !) assorti d'un avertissement « la Commission invite les États membres à bien réfléchir sur la manière de mettre en œuvre le plus simplement possible la nouvelle législation. En gros rien n'est réglé et, si ce n'est pas simple, ce sera la faute aux États membres parce que elle, la Commission, elle a fait beaucoup d'efforts! Par ailleurs elle reproche aux États de ne pas lui laisser les coudées franches (une souplesse selon la Commission) au travers des actes délégués que nous présentons en page 2. Au final - tant il est vrai que la plus grande partie des financements européens sont gérés aux niveaux national et régional, les procédures nationales qui contraignent les porteurs de projets et créent des délais d'instruction et de paiement - gageons que malheureusement pour la France la simplification ne soit pas pour sitôt!

Plus d'infos sur http://europa.eu/rapid/press-release\_IP-14-209\_fr.htm

**European Destinations of Excellence – EDEN** - est le concours européen qui encourage les modèles de développement d'un tourisme durable à travers l'Union européenne et qui met en avant les valeurs, la diversité et les caractéristiques communes des destinations touristiques européennes émergentes ou peu connues. Le thème 2013 « Tourisme et accessibilité » avait notamment pour critères l'accessibilité des touristes aux sites et aux activités proposées, quels que soient leurs besoins spécifiques, leurs limitations, leurs handicaps ou leur âge ainsi que les services fournis par le personnel. Ont été récompensées 20 destinations européennes dont le Parc naturel régional du Morvan en France.



Plus d'infos sur : http://ec.europa.eu/enterprise/sectors/tourism/eden/index\_fr.htm

#### Et aussi:

- ••• Rapport de la Cour des comptes européenne sur la fiabilité des résultats des contrôles opérés par les États membres sur les dépenses agricoles : « globalement, la Cour estime que les résultats communiqués par la Commission concernant les contrôles des dépenses agricoles opérés par les États membres ne sont pas fiables » (point 5 de la synthèse). Tout un programme à retrouver sur www.eca.europa.eu/fr/Pages/AuditReportsOpinions.aspx.
- ••• Développée sur le même modèle que « Convenant of Mayors », la nouvelle initiative de la DG Climat dénommée « Mayors Adapt » est à destination des villes qui développent des stratégies d'adaptation aux changements climatiques. Plus d'information sur http://mayors-adapt.eu/.



• • • La plus grande aire marine protégée vient de voir le jour en Nouvelle-Calédonie avec la création du Parc naturel de la mer de Corail qui s'étend sur près de 1,3 million de kilomètres carrés. Le parc a pour objectifs de protéger l'environnement marin, d'œuvrer au maintien des services rendus à l'homme par les différents écosystèmes présents dans son périmètre et de contribuer au développement durable des activités marines.

Plus d'infos sur : www.aires-marines.fr/Actualites/Creation-du-parc-naturel-de-la-mer-de-Corail

••• Et aussi la plus petite avec la création du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon. Plus d'infos sur : http://www.aires-marines.fr/L-Agence/Organisation/Parcs-naturels-marins/Parc-naturel-marin-du-Bassin-d-Arcachon

-••• Cultivons nos racines – Nouvelle campagne de communication de la DG Agriculture pour promouvoir la PAC au niveau européen et pour protéger l'avenir de l'agriculture et de la vie rurale en Europe. Plus d'information au lien suivant ; http://ec.europa.eu/agriculture/cap-for-our-roots/index\_fr.htm.



#### L'agence exécutive EACI devient EASME

Depuis le 1er janvier 2014 l'agence exécutive pour la compétitivité et l'innovation (EACI) qui gérait en particulier les programmes Énergie Intelligente Europe et Eco-innovation du CIP est devenu l'EASME (agence exécutive pour les PME), titre qui ne la prédestinait pas spécialement à gérer le programme LIFE!

Elle aura en charge plusieurs programmes ou parties de programmes tels que COSME, la partie « efficacité énergétique » du « défi Energie » d'Horizon 2020 et une partie du FEAMP (Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche).

#### Actualité des financements européens et nationaux

#### • • • LIFE « Operating grant »

Ce volet du programme LIFE soutient, via un appel à propositions spécifique, les ONG européennes agissant dans le domaine de l'environnement. Pour ce dernier appel de la période 2007-2013, sur 60 propositions reçues, la Commission européenne a retenu 32 ONG pour bénéficier d'une subvention de fonctionnement pour un budget total de 9 M€. Les candidatures ont été évaluées et classées selon la propension de l'ONG à contribuer au développement et à la mise en place des priorités de la politique environnementale européenne. Les ONG doivent être indépendantes, à but non lucratif, et être actives au niveau européen dans au moins trois États membres.

Cette subvention couvre les frais de fonctionnement qui permettent à l'organisation de mettre en place son programme de travail. Le taux de financement maximum est de 70% des coûts éligibles du budget de fonctionnement de l'organisation bénéficiaire pour l'année 2014. Le montant maximum attribué est de 900 k€, mais la subvention moyenne généralement accordée est de 300 k€.

Le prochain appel (dans le cadre du nouveau règlement LIFE 2014-2020) aura lieu en septembre 2014 et sera ouvert pour un période de 6 semaines. Les ONG qui répondent aux critères sont fortement incitées à postuler, car depuis quelques années la Commission accorde cette subvention à quelques ONG peu habituées à la recevoir.

Plus d'infos sur : http://ec.europa.eu/environment/life/funding/ngos/index.htm.

Une brochure présentant les ONG financées à l'appel 2013 (la liste des projets retenus en octobre 2013 n'est pas encore disponible) est téléchargeable à l'adresse : http://ec.europa.eu/environment/life/funding/ngos/pdf/ngos2013.pdf.

#### • • • Horizon 2020

Tous les appels H2020 d'un seul coup d'œil (ou presque).

Le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche a mis en ligne un tableau qui récapitule tous les appels (il y a en beaucoup) du programme H2020 en cours. A retrouver au lien suivant ;

www.horizon 2020. gouv. fr/cid77090/tableau-des-appels-propositions-horizon-2020. html

Programmation 2016-2017 du Défi sociétal 5 « changement climatique, environnement, gestion efficace des ressources et matières premières ».

Une consultation des parties prenantes est lancée pour l'établissement du programme de travail pour la période biennale 2016-2017 – jusqu'au 16 juin. Cette information a fait l'objet d'un « Tweet » d'Enviropea (@enviropea).

http://ec.europa.eu/programmes/horizon2020/en/news/consultation-stakeholders-horizon-2020-societal-challenge-5

La Commission cherche des « coaches » pour les PME qui auront à intervenir durant l'étape 2 des appels PME c'est à dire une fois que la concept note présentant le projet aura été acceptée et avant le dépôt de la proposition complète. http://ec.europa.eu/easme/files/sme/SME-Instrument-coaches-call-text.pdf

# Projets européens 2007-2013 : l'heure des « bilans »

#### LIFE + 2013

Ci-dessous un tableau présentant les chiffres clés de l'appel à propositions LIFE+ 2013 (le dernier de la série 2007-2013) :

Volets	Présentés Fr	Retenus Fr	Présentés UE	Retenus UE	% succès France	% succès UE hors France
N&B	11	7	342	92	64%	25,7 %
Nature	7	4	239	79	57%	32,3 %
Biodiversité	4	3	103	13	75%	10,1 %
P&G	32	11	961	125	34%	12,3 %
I&C	1	0	165	8	0%	4,9 %
Total	44	18	1 468	225	41%	14,5 %

Le montant moyen de l'aide attribuée par projet au niveau européen ressort à 1256 k€, soit 13% de hausse par rapport au montant moyen enregistré en 2012, retrouvant le niveau atteint lors des AP LIFE+ 2010 et 2011.

Le nombre de projets acceptés est équivalent à celui de 2012 dans le volet 1, en diminution dans le volet 2 (-29%) ce qui s'explique par un montant moyen d'aide par projet plus élevé. Il est encore en baisse dans le volet 3 (10 projets acceptés en 2012)

Le pourcentage de projets acceptés est en baisse dans tous les volets mais très significativement dans le volet 1 (moins 10 points) alors qu'il n'est que de moins 7 points dans le volet 2.

Dans ce contexte, les résultats des propositions françaises sont très satisfaisants en termes de taux de succès ; plus de 26 points au dessus des taux des autres pays pour les 2 volets principaux de LIFE+.

Avec 44 propositions, la France arrive en 5e position pour le nombre de propositions présentées et en 3e position pour le nombre de projets retenus (derrière l'Italie et l'Espagne). Elle arrive en 4e position pour le taux de succès (derrière le Luxembourg – 100 %, l'Estonie – 50 % et le Royaume-Uni – 47,8 %).

Du fait de la forte concurrence, il fallait avoir au moins 53 points (pour le volet 1) et 63 points pour le volet 2 (57 points en 2012) au 4 critères de base de LIFE+ pour être sélectionné.

Projets retenus lors du Comité de gestion du 7 avril 2014 : 18 projets dont 7 dans le volet 1 et 11 dans le volet 2				
Volet	Acronyme du projet	Proposant	Montant du pro- jet	Aide LIFE+ de- mandée
I (BIO)	LIFE Giant Pearl Mussel	Université de Tours	4 445 691	2 004 458
I (NAT)	LIFE Tourbières du Jura	CEN Franche Comté	8 051 163	4 025 582
I (NAT)	LIFE+ Desman	CEN Midi Pyrénées	2 672 707	1 336 353
I (NAT)	LIFE+ Marga Haute-Dronne	PNR Périgord Limousin	5 855 204	2 927 602
I (BIO)	LIFE+ Forêt Sèche	Parc national de La Réunion	2 852 003	1 426 001
I (BIO)	LIFE+ Pétrels de La Réunion	Parc national de La Réunion	3 107 240	1 550 250
I (NAT)	LIFE GypHelp (Gypaète)	Association Asters	1 810 276	905 136
				14 175 382 €
II	LIFE BeeBus	SIEMENS	7 040 232	2 268 782
II	LIFE+ EfficientShip	ENOGIA	1 245 666	622 833
II	LIFE+ NOWASTHEM	HOLCIM France	8 914 400	1 966 450
II	LIFE ADVICLIM	Université Rennes 2	3 019 930	1 426 587
II	Pâturage Tournant Dynamique	CAVEB	2 729 751	1 364 875
II	LIFE SustainEuroRoad	USIRF	1 311 980	655 990
II	LIFE ZENITTHYS	ARELIS	2 496 419	1 175 459
II	LIFE VANECO	SOLVAY (Rhodia Opérations)	10 911 801	3 242 567
II	BioSolWaRe	HelioPurTechnologies	2 322 837	1 146 793
II	LIFE HICONOS	CMI Greenline Europe	4 101 431	1 301 263
II	INSPIRE4LIFE	Société Bertin	1 672 805	828 902
	Sous-total Volet II			16 000 501 €
	Total Volets I+II+III			30 175 883 €

Plus d'infos sur les projets français et européens retenus : http://ec.europa.eu/environment/life/news/press/index.htm



#### Les premiers sites web des projets LIFE+ 2012 :

• • • Conseil régional d'Alsace - Alsace Life hamSTER : ALISTER, www.grand-hamster-alsace.eu

Coordinatrice: Sarah Pinkele, Sarah.PINKELE@region-alsace.eu 03 88 15 69 11

• • • Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles - Gestion intégrée des habitats pour les oiseaux d'intérêt communautaire des Alpilles : Projet LIFE Alpilles, http://life-alpilles.com/

Coordinateur: Florian Communier, natura2000@parc-alpilles.fr 04 90 54 24 10

• • • Association des Amis des Marais du Vigueirat - Conservation des laro-limicoles coloniaux (mouettes, sternes, goéland d'Audouin, goéland railleur et avocette) Projet LIFE ENVOLL, www.life-envoll.eu/

Coordinateur: Nicolas Sadoul, nicolassadoul@yahoo.fr 04 90 98 79 40

- • Conservatoire d'Espaces Naturels Languedoc Roussillon Les milieux ouverts pastoraux méditerranéens ont de la ressource! Partageons les savoirs pour préserver la biodiversité: Projet MILOUV (projet info-com), www.lifemilouv.org Coordinateur Sébastien Girardin, life.milouv@cenlr.org, 04 67 02 64 98
- • Institut de l'Elevage (IDELE) Plan carbone de la production laitière française : Projet CarbonDairy, www.carbon-dairy.fr/ Contacts : Jean-Baptiste Dollé et Catherine Brocas ; Catherine.brocas@idele.fr
- Agence des aires marines protégées Projet Pêche à pied,

www.aires-marines.fr/Partager/Relations-europeennes/LIFE-Peche-a-pied-de-loisir

• • • ArcelorMittal Maizières Research S.A - PHOtovoltaic STEel Roof, Projet LIFE PHOSTER

http://ds.arcelormittal.com/construction/france/news/Life-Phoster/language/FR

- • Cluster logistique Rhône-Alpes Projet UrbAnnecy, http://www.pure-annecy.com/le-projet-life-urbannecy/
- • Rhodia Opérations innovative automatic fuel additives system for the diesel fuel Projet LIFE AUTO,

www.solvay.com/en/innovation/european-life-projects/life-auto-project-objectives.html

• • • CEA - Procédé innovant de traitements des effluents phytopharmaceutiques Projet PhytoBarre, www.lifephytobarre.eu/Contact : Camille Escofier

#### Petit bilan 2007-2013 du programme LIFE+ en quelques chiffres

Année	Budget (M€)	Nombre de projets pré- sentés (projets français)	Nombre de projets re- tenus	Nombre de projets sous coordination française retenus
2007	187	707 (25)	143	8
2008	207	613 (30)	195	13
2009	250	615 (23)	210	12
2010	244	748 (26)	183	8
2011	269	1078 (37)	202	14
2012	284	1159 (43)	248	14
2013	283	1468 (44)	225	18

#### Les projets retenus lors du dernier appel à proposition du volet éco-innovation (programme cadre CIP)

461 propositions et 1518 participants (dont 55,5% en provenance d'Italie et d'Espagne) pour ce dernier appel de la période 2007-2013. Au final 40 projets retenus - actuellement en phase de négociation − qui se partageront le budget de 32,7 M€, parmi lesquels 15 projets sont dirigés par des organisations italiennes (7) ou espagnols (8). Les organisations françaises sont présentes dans 6 projets dont 4 en tant que chefs de file. Il s'agit des projets suivants :

- • Cleanwater demonstration and market replication of an ion exchange technology for electrolytic water desinfection (avec un partenaire espagnol)
- • INSUL-ECO introduction into the market of inculation sheets made ofrecycled textile fibre coming from end of life tyres (avec des partenaires italiens et espagnols)
- • MagFreeG new refrigeration system based on the magneto-caloric effect that Works without refrigerant gases
- • Naturheat market introduction of 2 types of heat pump systems for use in new or existing residential buildings, using CO2 as refrigerant replacing the existing systems which employ Freon-based chemicals (avec un partenaire espagnol)
- • Les organisations françaises sont partenaires des projets espagnols Rewaste et Screencap

Comme nous l'avons déjà mentionné l'agence exécutive qui instruit les propositions éco-innovation ne diffuse que des informations très partielles sur les projets retenus.

Plus d'infos (tout de même) sur : http://ec.europa.eu/environment/eco-innovation/discover/previous-calls/index en.htm

#### Petit bilan 2007-2013 du programme Ecoinnovation en quelques chiffres

Année	Budget (en M€)	Nbre de propositions	Projets retenus UE	Projets retenus Fr
2008	28	134	42	2
2009	32	202	46	2
2010	35	287	46	3
2011	38	280	46	2
2012	34,8	287	42	4
2013	32.7	461	40	4

#### Bilan du 7ème Programme Cadre de Recherche et Développement

Il serait beaucoup trop long de développer dans notre lettre l'ensemble des informations mises en ligne sur les différents volets du 7ème PCRD; le format excel des fichiers mis à disposition permettant des croisements et une recherche jusqu'au niveau des « topics ».

Chacun aura donc le loisir d'effectuer sa propre recherche à partir des fichiers disponibles à l'adresse suivante : www.horizon2020.gouv.fr/cid78437/donnees-statistiques-pcrdt.html

#### **Ressources et documents**

Deux rapports de l'agence européenne de l'environnement (EEA) intitulés « Digest of eea indicators 2014 » et « Progress on resource efficiency and decoupling : messages emerging from environmentally extended input –output analysis with relevance to the Resource Efficiency Roadmap and the 7 EAP »

Rapports forts utiles pour tous les porteurs de projets LIFE qui auront à se poser la question des indicateurs de progrès, de résultat et d'impact pour structurer leurs propositions.

A retrouver sur: www.eea.europa.eu/highlights/towards-better-tools-for-decision

#### • • • Nature et biodiversité

Rapport (critique) du conseil général de l'environnement et du développement durable sur les plans nationaux d'action (de conservation des espèces animales et végétales protégées)

A retrouver sur: www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr/rapports-et-documentation-r8.html

#### • • • Economie circulaire - déchets

L'association ORÉE a rédigé de nouvelles fiches pratiques sur l'écologie industrielle et territoriale à destination des collectivités. Elles sont disponibles sur www.oree.org/ecologie-industrielle.html.

# • • • Énergie, changement climatique et réduction des émissions de GES

«Énergies renouvelables - en finir avec les idées reçues !» ; pour déceler le vrai du faux et détecter les intox sur les énergies renouvelables, le CLER, Hespul et le RAC proposent une brochure regroupant 11 fiches thématiques complétées par des informations sur l'état d'avancement des énergies renouvelables en France, en Europe et dans le monde. La publication est en téléchargement libre: http://www.rac-f.org/Energies-renouvelables-En-finir.

#### Dans le Journal (officiel) de l'Union européenne

L150 du 20 mai 2014 : Règlement relatif aux mesures concernant le respect par les utilisateurs dans l'Union du protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation. Décision concernant la conclusion au nom de l'UE du protocole de Nagoya relatif à la convention sur la diversité biologique.

L149 du 20 mai 2014 : Règlement relatif au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP).

L148 du 20 mai 2014 : Règlement délégué concernant les règles relatives aux principes de sélection et de gestion des actions innovatrices dans le domaine du développement urbain durable soutenues par le FEDER (art 8 du règlement FEDER 1301/2013). Les actions innovatrices seront sélectionnées par l'entité chargée d'exécution sur la base d'appel à propositions, en tenant compte des thèmes définis par la Commission chaque année ainsi que des principes de sélection. Aussi, sera mis en place un groupe d'experts qui sera chargé d'évaluer et de classer les propositions en formulant des recommandations sur les actions innovatrices à sélectionner. Le groupe d'experts se basera sur des critères suivants ; contenu novateur de la proposition, qualité de la proposition, participation de partenaires pertinents, capacité à démontrer des résultats mesurables et transférabilité des solutions proposées. La composition du groupe d'experts sera équilibrée sur le plan géographique et il veillera à ce que la diversité territoriale des zones urbaines de l'Union soit prise en compte. Il sera présidé par la Commission.

C145 du 15 mai 2014 : Rapport spécial n°4/2014 de la Cour des comptes européenne « L'intégration dans la PAC des objectifs de la politique de l'union européenne dans le domaine de l'eau : une réussite partielle ».

Rapport à retrouver sur http://eca.europa.eu

L138 du 13 mai 2014 : Règlement délégué portant les dispositions générales applicables au FEDER, au FSE au fonds de Cohésion et au FEAMP. Ce règlement concerne en particulier les règles relatives aux instruments financiers mis en place dans le cadre des Fonds en référence (coûts de gestion, rôles et responsabilités des organismes chargés de leur mise en place, modalités de gestion et de contrôle, etc.), la méthode à utiliser pour réaliser une évaluation de la qualité des grands projets, etc.

L136 du 9 mai 2014 : Décision relative à l'Année européenne pour le développement (2015).

L'année 2015 sera une année placée sous le signe du développement à la fois au niveau européen et mondial. Elle marque tout d'abord la fin des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), annonce le bilan des engagements internationaux et la mise en place d'un nouveau cadre pour le développement. Dans ce contexte, le Parlement a invité la Commission à faire de 2015 « L'année européenne pour le développement » pour accroître la visibilité de la politique de coopération de l'Union, premier pourvoyeur mondial d'aide publique au développement. L'année 2015 aura ainsi pour but d'informer les citoyens européens sur la coopération au développement, d'encourager leur participation directe et de les sensibiliser aux avantages de cette coopération à travers différentes campagnes d'information et de sensibilisation, des conférences et divers événements. Plus d'infos sur : http://ec.europa.eu/europeaid/index\_fr.htm

L135 du 8 mai 2014 : Décision établissant les critères écologiques pour l'attribution du label écologique de l'Union européenne aux produits en papier transformé.

C134 du 3 mai 2014 : Appels à propositions dans le cadre du programme de travail pluriannuel concernant les subventions dans le domaine des infrastructures énergétiques transeuropéennes au titre du mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE) et la même chose dans le JO C131 du 30 avril 2014 pour le domaine des réseaux transeuropéens de télécommunications.

L128 du 30 avril 2014 : Décision concernant la ratification par les États membres de la convention internationale de Hong Kong de 2009 pour le recyclage sûr et écologiquement rationnel des navires.

L124 du 25 avril 2014 : Directive modifiant la Directive 2001/92 concernant l'évaluation des incidences e certains projets publics et privés sur l'environnement. A transcrire dans le droit national avant le 16 mai 2017 !

#### L122 du 24 avril 2014 : Règlement établissant le programme Copernicus.

Le programme Copernicus, successeur du programme GMES (global monitoring for environment and security), est fondé sur un partenariat entre l'Union, l'ESA (European Spacial Agency) et les États membres. Il vise à doter l'Union d'une capacité autonome d'observation spatiale et à fournir des informations précises et fiables dans les domaines de l'environnement et de la sécurité, qui soient adaptées aux besoins des utilisateurs et permettent d'étayer d'autres politiques de l'Union, notamment celles qui concernent le marché intérieur, les transports, l'environnement, l'énergie, la sécurité civile, la coopération avec les pays tiers et l'aide humanitaire. Il est doté d'une enveloppe financière de 4 291,48 M€ (euros courants) pour la période 2014-2020.

Il est constitué des composantes suivantes :

- a) une composante « services » assurant la communication d'informations dans les domaines suivants ; la surveillance de l'atmosphère, la surveillance du milieu marin, la surveillance des terres, le changement climatique, la gestion des urgences et la sécurité ;
- b) une composante « spatiale » assurant les observations spatiales durables
- c) une composante « in situ » assurant un accès coordonné aux observations à l'aide d'installations aériennes, maritimes et terrestres.

Plus d'infos sur : www.copernicus.eu/.

L116 du 17 avril : Décision d'exécution concernant l'adoption du programme de travail pluriannuel LIFE pour 2014-2017.

L115 du 17 avril 2014 : Règlement établissant le programme «L'Europe pour les citoyens» pour la période 2014-2020.

L104 du 8 avril 2014 : Décision d'exécution de la Commission du 3 avril 2014 établissant la ventilation annuelle par État membre des ressources globales pour le Fonds européen de développement régional, le Fonds social européen et le Fonds de cohésion au titre de l'objectif «Investissement pour la croissance et l'emploi» et de l'objectif «Coopération territoriale européenne». Cette décision concerne aussi la ventilation annuelle par État membre des ressources de la dotation spécifique allouée à l'initiative pour l'emploi des jeunes accompagnée de la liste des régions éligibles, ainsi que les montants à transférer de la dotation de chaque État membre bénéficiaire du Fonds de cohésion et des Fonds structurels au mécanisme pour l'interconnexion en Europe et à l'aide aux plus démunis pour la période 2014-2020.

# L86 du 21 mars 2014 : Règlement portant établissement d'un 3ème programme d'action de l'Union dans le domaine de la santé (2014-2020).

Suite aux évaluations favorables des deux derniers programmes de la santé publique et de la santé, la Commission a adopté le troisième programme d'action de l'Union dans le domaine de la santé pour la période 2014-2020. Il a été élaboré sur la base des acquis des programmes précédents ; coopérer avec les autorités compétentes des États membres et inciter à une plus grande participation de tous les États membres. Il a pour objectif de compléter et d'appuyer les politiques des États membres au travers des priorités thématiques suivantes;

- a) agir en faveur de la santé, prévenir les maladies et œuvrer à la création de conditions favorables à des modes de vie sains, en tenant compte du principe d'intégration des questions dans toutes les politiques
- b) protéger les citoyens de l'Union des menaces transfrontières graves sur la santé
- c) contribuer à des systèmes de santé innovants, efficaces et viables
- d) améliorer l'accès à des soins de santé de meilleure qualité et plus surs pour les citoyens de l'Union.

Plus d'infos sur : http://ec.europa.eu/health/programme/policy/index\_fr.htm.

**L84 du 20 mars 2014** : Règlement en vue de définir les modalités permettant d'atteindre l'objectif de 2020 en matière de **réduction** des émissions de **CO2** (147 g/km) des véhicules utilitaires légers neufs.

L80 du 19 mars 2014 : Règlement délégué précisant les priorités de financement (qui devront apparaître dans le programme de travail) dans le secteur des transports au titre du Mécanisme pour l'Interconnexion en Europe (MIE).

L77 du 15 mars 2014 : Règlements instituant divers instruments financiers relatifs à la politique externe ; instrument pour la stabilité et la paix, instrument d'aide de préadhésion (IAP II), instrument européen de voisinage (IEVP), instrument de financement de la coopération au développement (ICD), instrument de partenariat pour la coopération avec les Pays tiers (IP), instrument financier pour la démocratie et les droits de l'homme dans le monde, et règlement énonçant les règles et les modalités communes pour la mise en œuvre des instruments de l'Union pour le financement de l'action extérieure. Voir le détail dans notre article page 4 et 5.

**L74 du 14 mars 2014** : Règlement relatif au **code de conduite européen sur le partenariat** dans le cadre des Fonds structurels et d'investissement européens.

L72 du 12 mars 2014 : Règlement relatif au Fonds européen d'aide pour les plus démunis (Fund for European Aid to the Most Deprived).

C66 du 6 mars 2014 : Rapport spécial 19/2013 de la Cour des comptes européenne sur « le suivi des rapports spéciaux de la Cour des comptes européenne pour l'exercice 2012 ».

# **Communications (COM) et Staff Working Documents (SWD)**

à retrouver sur http://eur-lex.europa.eu

**COM(2014)284 du 20 mai 2014 :** Rapport de la Commission concernant **la gouvernance des stratégies macrorégionales**. Ce rapport concerne les stratégies macrorégionales existantes (Mer Baltique, Danube, Adriatique et Mer Ionienne) et en cours d'élaboration (Alpes).

COM(2014)254 du 8 mai 2014 : « L'innovation dans l'économie bleue : réaliser le potentiel de création d'emplois et de croissance de nos mers et océans ». Cette communication s'inscrit dans la lignée de la stratégie pour le milieu marin (directive cadre 2008/56) et des communications 2012/494 « La croissance bleue : des possibilités de croissance durable dans les secteurs marin et maritime » et 2014/8 « Énergie bleue : réaliser le potentiel de l'énergie océanique dans les mers et océans européens ». Elle détaille 3 enjeux majeurs : les lacunes dans la connaissance relative à l'état des fonds marins, de la vie marine et aux risques pour les habitats et les écosystèmes, la dispersion des efforts de recherche dans les sciences marines et maritimes et le manque de scientifiques, d'ingénieurs et de travailleurs qualifiés. Elle propose d'améliorer et compléter le réseau d'observation EMODnet en y intégrant le service Copernicus et la base de données environnementales WISE-Marine, de mettre en place une plateforme d'information sur la recherche marine en lien avec l'initiative de programmation conjointe (JPI) « Des mers et des océans sains et productifs », de créer un forum des entreprises et des sciences de l'économie bleue et de proposer la création d'une communauté de la connaissance et de l'innovation (KIC) pour l'économie bleue.

**COM(2014)252 du 8 mai 2014** : 2ème évaluation intermédiaire des entreprises communes pour la mise en œuvre des initiatives technologiques communes (JTI) « Clean sky », « Piles à combustible et hydrogène » et « Initiative en matière de médicaments innovants ».

**COM(2014)233 du 29 avril 2014** : Rapport de la Commission relatif aux efforts déployés par les États membres en 2012 pour atteindre un équilibre durable entre la capacité de pêche et les possibilités de pêche.

COM(2014)219 du 10 avril 2014 : Livre Vert sur la santé mobile.

COM(2014)179 du 24 mars 2014 : Plan d'actions pour l'avenir de la production biologique dans l'Union européenne.

COM(2014)177 du 19 mars 2014 : Communication sur l'initiative citoyenne européenne « l'eau et l'assainissement sont un droit humain! L'eau est un bien public, pas une marchandise! ». C'est la première initiative citoyenne européenne qui répond aux exigences législatives établies par le Règlement de 2011. Cette initiative, très ambitieuse, qui exige, entre autres, que tous les habitants des États membres jouissent du droit à l'eau et à l'assainissement et que l'approvisionnement en eau et la gestion des ressources hydriques ne soient pas soumis aux règles de marché intérieur, a recueilli le soutien d' 1.6 millions de citoyens. Suite à cette mobilisation conséquente la Commission s'est engagée à prendre de nouvelles mesures concrètes comme le lancement d'une consultation publique au niveau de l'UE concernant la directive sur l'eau potable, notamment en vue d'améliorer l'accès à une eau de qualité, l'instauration d'un dialogue plus structuré entre les parties prenantes sur la transparence dans le secteur de l'eau ou pour encourager les approches innovantes pour l'aide au développement et le partage de bonnes pratiques. La Commission a surtout concentré ses efforts sur l'amélioration de la transparence pour ses citoyens autour de ce sujet. Une deuxième initiative citoyenne intitulée « undenous » est en cours sur la « protection de l'embryon ».

Plus d'infos sur les initiatives citoyennes européennes sur http://ec.europa.eu/citizens-initiative/public/welcome?lg=fr

COM(2014)130 du 5 mars 2014 : État des lieux de la stratégie Europe 2020 pour une croissance intelligente, durable et inclusive.

COM(2014)114 du 3 mars 2014 : Tableau de bord final de la simplification pour le CFP (cadre financier pluriannuel) 2014-2020.

COM(2014)38 du 3 février 2014 : Rapport anticorruption de l'UE.

# Avis de marchés et d'attribution de marchés (JOUE série S)

Durant le mois de mai la DG Environnement a publié plusieurs appels d'offres concernant le domaine de la nature et de la biodiversité : « Quelle couverture de la biodiversité par Natura 2000 ? » le 28 mai, « Soutien à l'élaboration d'une évaluation d'impact relative à une future initiative de l'UE visant à éviter toute perte nette de biodiversité et de services écosystémiques » le 23 mai, « Espèces exotiques envahissantes — hiérarchisation des efforts de prévention grâce à la veille technologique » le 20 mai, « Étude d'évaluation destinée à soutenir le bilan de qualité des directives «Oiseaux» et «Habitats» » le 17 mai et « Soutien de la mise en œuvre de l'infrastructure verte » le 8 mai.

**S81 du 25 avril** : Contrat-cadre multiple relatif à des études d'impact et à des évaluations («ex ante», intermédiaires et «ex post») dans le domaine de l'énergie.

**S80 du 24 avril** : Contrat-cadre d'assistance et de soutien technique à l'évaluation des propositions soumises au titre du programme LIFE.